



## COMMUNE D'AIGUES MORTES

### DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DEC - 2017 / 19 / 1.1.

**Maître d'ouvrage** Commune d'AIGUES-MORTES  
**Opération** Réhabilitation de la chapelle de l'ancien couvent des Capucins  
**Assistant à Maître d'ouvrage** SEGARD

Le Maire,

Vu le devis de l'entreprise,

Vu la validation de la Maîtrise d'œuvre,

Vu l'avenant présenté,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

### DECIDE

De souscrire pour la Commune d'Aigues-Mortes l'avenant au marché de travaux suivant :

Marché n° 888-15  
Lot n° 5

#### OBJET DE L'AVENANT

#### Prestation(s)

#### Justification(s)

Changement de pierre en façades	Imprévus chantier
Adaptation du fond de fouille PMR suite étude de sol	Imprévus chantier

N° de marché	Montant du marché initial	Montant des avenants déjà passés	Montant de l'avenant proposé	Montant du nouveau marché	% global des avenants
888-15	21 232,50 €	- €	2 120,00 €	23 352,50 €	9,98%

Autorise la passation de cet avenant,

A Aigues-Mortes,

Le 13.02.2018

Le Maire

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

